

# SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

## Front social : les ministres Abeke et Nguiakie appelés à la rescousse du secteur pétrolier

Frédéric Serge LONG  
Libreville/Gabon

La quiétude et la paix pourraient être menacées dans le secteur pétrolier, à partir du lundi 4 décembre prochain. En effet, les rapports entre employeurs et employés sont extrêmement tendus en ce moment. On note des conflits collectifs au sein des entreprises et dans la branche transport des produits pétroliers. Du coup, les salariés brandissent la menace de grèves qu'ils annoncent illimitées. Pour cela, le bureau de l'Onep

(Organisation nationale des employés du pétrole) a saisi, le 25 novembre dernier, les ministres du Pétrole, Marcel Abeke, et du Travail, Solange Nguiakie, pour voler à leur secours et éteindre le feu qui couve dans ce secteur prioritaire de l'économie gabonaise.

À Perenco Gabon, il est reproché, par exemple, les actes d'ingérence dans le fonctionnement de l'institution des délégués du personnel, les intimidations et repréailles, le harcèlement moral et menaces envers plusieurs travailleurs. À Sogara, on dénonce les recrutements

de copains et coquins. Chez TotalEnergies EP Gabon, des pertes d'emploi se produisent en violation de l'article 66 du Code du travail. À Petro Gabon, le contrat d'exploitation et de partage de production Dinonga Iroundou est menacé d'extinction en janvier 2024. Chez Addax Petroleum Oil & Gas, la précarisation de l'emploi est entretenue par les majors Perenco, Assala, Maurel & Prom, Vaalco, TotalEnergies, BW Energy, Addax Petroleum... Et ce, en violation de la loi 20/2007 du 15 janvier 2008.

Face à cela, l'Onep sollicite, entre autres, le déclenchement d'une enquête sociale menée par le Comité pour la transition et la restauration des institutions (CTRI), en vue de prendre la



Photo: DR

**Le front social entre en ébullition dans le secteur pétrolier gabonais et activités connexes où plusieurs grèves sont annoncées.**

mesure réelle du mal-être et faire cesser la maltraitance dans ce secteur d'activité. L'organisation syndicale demande également la nullité du licenciement à TotalEnergies EP Gabon, et

le rétablissement des deux travailleurs de Petro Gabon dans leurs emplois respectifs par injonction du ministre du Travail, conformément à l'article 271 du Code du travail.

## Le Sypross veut une CNSS réformée sous contrôle de l'État

Sveltana NTSAME NDONG  
Libreville/Gabon

Le Syndicat des professionnels de la sécurité sociale (Sypross) a effectué, samedi dernier, au siège de la Confédération syndicale gabonaise (Cosyga) sa première reprise des activités sous l'ère de la Transition. En présence du secrétaire général de la Cosyga, Philippe Djoula. Cette rentrée avait pour objectif non seulement d'attirer l'attention des autorités de la Transition sur les dangers de placer la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) et la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs) sous gestion privée, mais également de confirmer la naissance de la Fédération des syndicats de la prévoyance sociale.

Composée du Syna-cnamgs, du Syp-CNSS et du Sypross, cette nouvelle entité sera dirigée par Joseph Gaëtan Nkoghe pour les trois prochaines années. S'agissant de la situation de crise que traverse la CNSS depuis quelque temps et alors qu'on s'achemine vers une gestion privée, le Sypross a rappelé aux plus hautes autorités que



Photo: DR

la Caisse est un organisme de l'État. À ce titre, il ne peut ni se désengager ni démissionner de ses missions au profit du privé qui est employeur et débiteur de la boîte. Cela conduirait à restreindre l'efficacité et les compétences du directeur général de la Caisse. Notamment dans le recouvrement des créances.

C'est pour cette raison que les syndicalistes, dont le président du Sypross Richard Ndi Bekoung, disent vouloir "d'une caisse réformée, mais avec la puissance publique". Le responsable syndical n'a d'ailleurs pas manqué de dresser un profil des personnalités qui pourraient conduire la réforme de l'institution. Il faudrait "des gens qui incarnent le professionnalisme et qui ont une grande expérience. On peut les retrouver à la CNSS", a-t-il indiqué.

## Convention annuelle du système judiciaire : plusieurs recommandations à l'issue des travaux

Charly NYAMANGOY BOTOUNOU  
Libreville/Gabon

Le rideau est tombé, le week-end écoulé à Libreville, sur la 1ère édition de la Convention annuelle du système judiciaire. Sous le thème : "La réforme du système judiciaire".

Plusieurs recommandations ont sanctionné les travaux de cette grande rencontre lancée, le mardi 21 novembre dernier, par le Premier ministre de la Transition, Raymond Ndong Sima. Au terme des quatre jours de travaux dans les 8 commissions mises en place, les participants recommandent des actions pour améliorer et redonner à la justice gabonaise ses lettres de noblesse, restaurer sa dignité et l'appareillage judiciaire. Sur le plan administratif et juridictionnel, par exemple, on propose la révision de plusieurs dispositions de lois notamment sur le foncier, le Code de la nationalité, la loi électorale, le renforcement des capacités des magistrats et greffiers par la formation continue obligatoire,



Photo: CNB

**Officiels et participants lors de la clôture des travaux.**

l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail, le retrait des membres des pouvoirs exécutif et législatif du Conseil supérieur de la magistrature, en vue de l'indépendance de la justice, etc. Autant de recommandations que les participants à ce symposium souhaitent voir s'appliquer. Pour cela, souhaitent-ils la mise en place d'un comité de suivi et de pérennisation de la Convention annuelle. Ils ont également émis le vœu de voir opérationnelle l'inspection générale des services, d'améliorer les mécanismes de gestion des fonds générés par l'activité judiciaire, en cohérence avec le principe d'unicité des caisses, d'harmoniser la tarification des actes judiciaires (extrait de casier judiciaire...), dont le paiement

doit se faire au Trésor public, et de créer un organe de régulation des professions libérales (avocat, huissier, notaire...).

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Paul Marie Gondjout, a exprimé sa satisfaction sur la qualité des recommandations et promis que celles-ci seraient applicables de manière progressive.

Ce sentiment a également été partagé par certains acteurs de notre système judiciaire ayant pris une part active à ce symposium.

"C'était un rendez-vous du donner et du recevoir. Le plus sincère qui soit", a estimé, pour sa part, Me Gilles Lepebe, conseil juridique agréé et secrétaire général la Chambre nationale des conseils juridiques.